

Adoption du Budget Supplémentaire 2021 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement.
(062021034)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.2511-45 du CGCT, dans le cadre de l'examen du budget supplémentaire (BS) et après avis de la Commission ad hoc, le Conseil de Paris a modifié les dotations de l'état spécial du 6^e arrondissement :

Exercice 2021			
Dotation	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
Animation location (DAL)	295 821,00 €	138 642,91 €	434 463,91 €
Gestion locale (DGL)	2 509 023,00 €	1 111 440,45 €	3 620 463,45 €
Investissement (DI)	176 264,00 €	181 446,81 €	357 710,81 €
Total	2 981 108,00 €	1 431 530,17 €	4 412 638,17 €

Vous trouverez ci-après le détail des inscriptions soumises au vote du conseil d'arrondissement pour chacune des dotations.

I. Dotation d'animation locale (DAL)

Le montant du BS est de 138 642,91 € et correspond aux reports 2020).

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- **Fonction 0282 Travaux urgents : 104 688,61 €**
 - 31 697,30 € de restes à réaliser 2020.
 - 72 991,31 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.

- **Fonction 301 Animation locale et culturelle : 4 664,96 €**
 - 4 175,89 € de restes à réaliser 2020.
 - 489,07 € afin de financer des événements culturels dans l'arrondissement.

À l'issue de ce vote, les conseils de quartier (fonction 0381) disposent d'une enveloppe de fonctionnement de 49 125,34 € (BP + BS).

II. DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)

Le montant du BS est de 1 111 440,45 €.

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Report du solde d'exécution de l'exercice 2020 (1 020 344,45 €), pour permettre le paiement des restes à réaliser,
- Transfert de 3 492,00 € de la DGL vers le budget général de la Ville (DEVE) pour l'achat de fournitures de matériels et de végétaux aux ateliers horticoles de la Ville,
- Abondement de 20 988 € obtenu sur la DGL afin de prendre en charge une partie des surcoûts liés à la crise sanitaire du covid19
- Abondement de 73 600 € obtenu sur la DGL afin de régulariser des charges liées au fonctionnement du Centre André Malraux non provisionnées à ce jour.

III. Dotation d'investissement (DI)

Le montant du BS est de 181 446,81 € et se décompose ainsi :

- Ce montant correspond aux reports 2020.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- **Fonction 0281 Dotation d'investissement : 82 295,57 €**
 - 11 153,02 € de restes à réaliser 2020.
 - 71 142,25 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.
- **Fonction 0381 Conseils de quartiers : 99 151,24 €**
 - 24 544,06 € de restes à réaliser 2020.
 - 74 607,18 € de reports libre d'emploi.

A l'issue de ce vote, les conseils de quartier disposent d'une enveloppe d'investissement pour 2021 de 148 735,24 € (BP + BS).

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.